Arrivée des Premiers Habitants à la Guadeloupe en juin 1635 : les écrits des chroniqueurs et les réalités insulaires

Fortuné Chalumeau (niceifor@wanadoo.fr)

Résumé : Après un court rappel historique pour montrer les circonstances ayant provoqué la colonisation des Îles du Vent (Saint-Christophe, Guadeloupe, Martinique) par les Français, on expose les modalités du débarquement à la Guadeloupe des premiers engagés et colons.

La relation des chroniqueurs et des historiens est rapportée et discutée ; s'ensuivent une analyse documentaire et une discussion quant aux lieu et jour exacts de leur débarquement. Des réserves sont émises à partir des réalités locales et océaniques. In fine, et en guise de corollaire à la présente étude, il est proposé l'érection d'un monument à la mémoire des « pères fondateurs » de la Guadeloupe que furent les Français, engagés et volontaires, dans un lieu adéquat.

***

Avant 1634/1635. Au courant de l'an 1625, un gentilhomme dieppois, Pierre Belain d'Esnambuc, secondé par Urbain Du Roissey, arme en course pour faire voile vers les Antilles. Officiers et équipage montent un brigantin pourvu de 4 canons et de plusieurs pierriers. Alors que d'Esnambuc relâchait dans l'une des îles Caïman (au sud-est de Cuba), il est attaqué par un galion espagnol de gros tonnage. Bien que son équipage fût mis à mal et le brigantin encore plus, d'Esnambuc s'échappe et se dirige vers le sud. Il jette l'ancre à une île occupée par les Caraïbes (Saint-Christophe), séduit par « la position et la fertilité » des lieux.

Au cours de la même année, des aventuriers anglais vont y prendre pied à leur tour, commandés par un capitaine du nom de Warner. Et cette île de connaître un destin curieux, partagée qu'elle fut entre Anglais et Français, jusqu'à sa rétrocession à Albion en 1700.

Telle est la version du Père Du Tertre que reprennent bien des manuels et que, faute de documents idoines, l'on est bien forcé d'accepter. Car couvrir une si longue distance à bord d'un brigantin rafistolé et d'un équipage d'éclopés, étonne et surprend. De plus, comment croire que le navire se soit dirigé vers Saint-Christophe, remontant contre le vent et luttant contre les courants, alors que tant d'îles intermédiaires (et de criques sûres !), vierges de toute présence humaine, s'offraient aux navigateurs ? Toutefois, dans sa thèse (fort documentée) de 1980, Jacques Petitjean Roget souligne que la version du combat et de la remontée vers Saint-Christophe donnée par Du Tertre dans la première édition (1654) de son Histoire générale a été revue de façon plus édulcorée dans la seconde édition (1667) par l'auteur, le bon Père (qui ne manque pas d'imagination) s'étant rendu compte entre-temps de l'incongruité de son récit.

La suite procède à peu près de la même essence.

Le sort des Caraïbes de l'île Saint-Christophe une fois réglé (les Indiens seront vite relogés six pieds sous terre par le soin des Européens), d'Esnambuc et du Roissey s'embarquent pour la France où, grâce à l'appui du cardinal de Richelieu, ils fondent (1626) l'*Association des Seigneurs de la Compagnie des Isles de l'Amérique*.

Il est à noter que dans la commission délivrée par Richelieu aux sieurs d'Esnambuc et du Roissey, il est précisé [Cf. Jules Ballet, 1894, mais aussi bien d'autres auteurs (1)] que, les capitaines ayant fait entendre qu'ils auraient fait « *de grandes dépenses depuis 15 ans sous les congés du roi* » et ayant découvert « *les isles de Saint-Christophe et de la Barbade… et autres isles voisines, toutes situées à l'entrée du Pérou… qui ne sont possédées par aucun roi ni prince chrétien* » (2), il leur est ordonné « *d'aller peupler, privativement à toutes autres, lesdites isles de Saint-Christophe et de la Barbade* ». Ainsi prémunis, d'Esnambuc et du Roissey quittent Paris pour la province. Le premier enrôle 322 hommes pour travailler aux îles pendant 3 ans, tandis que le second engage 210 Bretons dans un but identique. Et la troupe de s'embarquer sur 3 navires - *la Catholique, la Cardinale* et *la Victoire* - en février 1627. Tout ce monde (enfin, ce qu'il en reste, car durant la traversée la mort aura fauché nombre d'engagés et de matelots) de débarquer « *dans un état pitoyable* » à Saint-Christophe près de 3 mois plus tard.

Après moult tribulations - dont la famine et la guerre avec Caraïbes et Anglais (en dépit du traité de partage de Saint-Christophe), sans compter la perte d'un grand nombre d'engagés - les occupants de l'île en sont chassés par une flotte venue d'Espagne et commandée par don Frédéric de Tolède. Les Français survivants errent sur mer, du Roissey abandonne ses compagnons dans l'île Saint-Martin et part pour France où il est embastillé par Richelieu. Pour sa part, d'Esnambuc tente d'établir une colonie à Antigue puis à Monserrat en compagnie de 150 hommes.

S'ensuivirent maints épisodes au cours desquels Anglais et Français se disputeront la possession de Saint-Christophe (abandonnée par les Espagnols) après que les Français y eurent repris pied, en janvier 1630. Grâce à la culture du pétun et au commerce avec les Hollandais, Saint-Christophe connaîtra une courte ère de prospérité jusqu'à ce qu'un édit royal (novembre 1634) interdise à tout navire de

Arrivée des Premiers Habitants à la Guadeloupe en juin 1635

commercer avec les îles sans le consentement de la *Compagnie des Isles d'Amérique*. On peut, par ailleurs, considérer cet édit (autant que le *Navigation Act* des Anglais) comme les prémices du futur Exclusif, qui, quelques années plus tard, provoquera la ruine partielle des planteurs (les « vieux Habitants ») et l'essor de l'interlope – autrement dit de la contrebande insulaire.

Années 1634-1635. Depuis Saint-Christophe où les Français se sont donc réinstallés, d'Esnambuc et son nouveau lieutenant, le sieur de L'Olive, « *l'un des plus riches et des mieux accommodez de l'Isle* » (Du Tertre), décident d'étendre les possessions françaises d'Amérique. L'Olive décide de faire explorer les trois îles (Dominique, Martinique, Guadeloupe) par Guillaume d'Orange en lui allouant un flibot (3), qu'il acheta dans ce but. L'exploration accomplie, Guillaume d'Orange rapporte que la Guadeloupe lui semblait « *la plus facile & la plus commode pour habiter* » (ibid.). L'Olive se rend en France et s'abouche avec un gentilhomme picard, Jean du Plessis, sieur d'Ossonville, qui a parcouru la mer des Antilles avec la flotte de Cussac. Les deux gentilshommes signent un traité avec la Compagnie, en février 1635, dans lequel les parties s'engagent à des obligations réciproques dont celle de « *passer dans les trois mois deux cens hommes en la Dominique, la Martinique, ou Guadeloupe ; s'y loger et fortifier* […]» (ibid.). Des marchands de Dieppe sont intéressés à l'affaire, et quatre religieux de l'Ordre de Saint-Dominique accompagneront l'expédition outre-atlantique, dont les R.P. Pierre Pélican et Raymond Breton. Fin mai 1635, deux navires quittent la rade de Dieppe. Avec 400 hommes (des engagés pour la plupart) et deux religieux, l'Olive et Duplessis s'embarquent sur celui commandé par le capitaine Fel (Fels ou Foel) ; les deux autres religieux et 150 autres personnes s'installent dans celui du capitaine David Michel. Leur destination ? L'île de la Martinique ! « *Le voyage fut très heureux* » énonce Du Tertre qui omet d'ajouter qu'il fut exceptionnellement court. Les navires touchent terre le 25 juin, soit un mois plus tard (4). On y plante le drapeau royal et l'on entonne l'hymne *Vexilla regis prodeunt*, qui accompagne la cérémonie de prise des lieux au nom du Roi, suivi d'un *Te Deum*. Et l'on se rembarque, car l'île est « *hachée de précipices et de ravines et infestée de serpents venimeux* » énonce Jules Ballet, citant - *mutatis mutandis* comme toujours - le Père Du Tertre.

Voilà les navires en partance pour la Guadeloupe. En deux jours, pas un de plus, ils couvrent « *les 20 ou 25 lieues marines* » (Pélican), soit quelque 138 km, qui séparent la Martinique de la Guadeloupe pour, toujours d'après Ballet, « *aborder près d'un cap situé dans la partie du nord et qui reçut le nom de pointe Maréchal, aujourd'hui pointe Allègre* ». Le 28 juin, on procède au débarquement (engagés et matériel) et l'on s'empresse de construire une chapelle en roseau pour y célébrer la messe le lendemain.

Voici ce qu'écrit Jules Ballet, sans que celui-ci nous donne ses sources mais qu'il est souvent aisé de deviner : « *L'Olive fonda son habitation à l'ouest de la pointe Allègre, sur les bords d'une rivière à laquelle on imposa le nom de rivière du* Vieux-Fort*, parce que pour se défendre contre les attaques, un fort y fut érigé, appelé* Fort Saint-Pierre*. Le R.P. Raymond Breton et deux autres ecclésiastiques s'établirent sur la plantation, où fut construite une chapelle avec cimetière. Du Plessis éleva ses établissements à l'est de la même pointe, près d'une rivière désignée sous le nom de* Petit-Fort*, parce que, à son embouchure, on érigea une petite fortification* » (5).

Que faut-il en déduire ? Et quelles sont les questions qui se posent eu égard à la brièveté du récit et lorsqu'on compare les écrits aux réalités des lieux ?

Les écrits des premiers chroniqueurs ayant visité les îles : les R.P. Du Tertre, Breton et Pélican

Dans la seconde édition de son célèbre ouvrage en 4 volumes « *Histoire générale des Antilles* » (1667-1671), Du Tertre donne une description imagée (entre autres terres) de l'île de Guadeloupe qu'il a abordée en mars 1640. Le lisant, on s'aperçoit que la plupart des auteurs postérieurs (dont Jules Ballet, bien sûr) se sont inspirés de ses écrits, écrits que tout un chacun adapte à son gré. Du Tertre précise que l'arrivée des navires pionniers à la Guadeloupe eut lieu « *le 28 de Juin de l'année 1635, veille de saint Pierre & saint Paul* ». Il ajoute que « *le premier soin des Gouverneurs fut de chercher un endroit commode pour habiter ; à cet effet ils* [les navires] *parcoururent toute l'Isle* ». Il ajoute que « *Quelques jours apres Monsieur de l'Olive fit bastir un petit Fort, qu'il nomma le Fort Saint Pierre* […]*. Monsieur du Plessis tint la gauche, & establit son habitation & celles de ses gens, environ à trois portées de mousquet de son Compagnon, en estant séparé par une petite riviere* »

Rien de plus !

La carte à l'échelle de cinq lieues (la lieue terrestre d'avant 1674 vaut 3,248 km) que donne Du Tertre (N°1), l'une des plus anciennes connues de la Guadeloupe, montre l'emplacement des deux forts dont il ne reste nul vestige visible de nos jours. Les endroits avec les ancres, précise Du Tertre, sont de « *tres-bonnes rades mais tres peu frequentées, parce que le pays n'est pas habité* » (on notera déjà que celle en dessous du Fort Saint Pierre est placée à l'Anse du Vieux-Fort, à l'ouest de la Pointe Allègre).

Arrivée des Premiers Habitants à la Guadeloupe en juin 1635

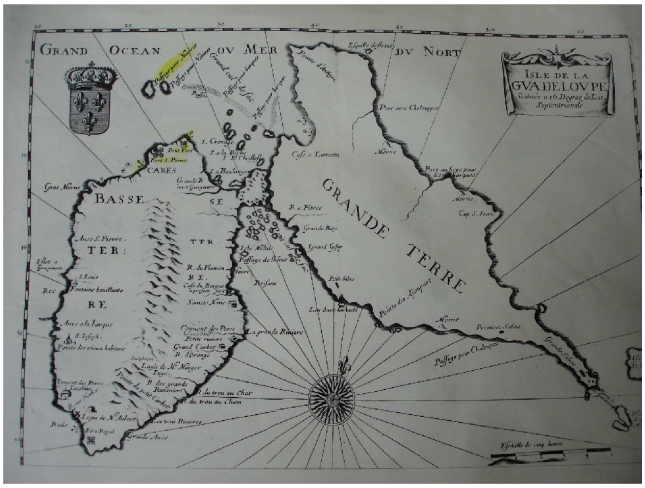

Carte N° 1 [Les deux îlots, au nord-est, sont Cahouane et la Tête-à-l'Anglais (non nommés sur la carte : le texte de Du Tertre étant assez embrouillé à cet endroit de son récit, il ne peut s'agir de « l'îlot à la Rose » et de « l'îlot à la Fortune » qui se situent au large de la Cabesterre, et que mentionne l'auteur). Des « passages pour navires » et pour barques y sont indiqués, ce qui surprend eu égard au peu de fond dont disposent les navires, et le risque d'échouage évident, poussés qu'ils seraient par le vent et les courants d'est et, davantage, s'ils sont surpris par un *fortunal*, soit un violent coup de tabac, ou encore le calme plat.]

Le Père Breton, qui fut l'un des premiers religieux à fouler la terre de Guadeloupe avec son confrère le Père Pélican, indique, dans ses « *Relations de l'île de la Guadeloupe* » [ouvrage publié en 1929 par les soins de l'abbé Rennard, curé du François à la Martinique, à partir de plusieurs manuscrits de l'époque dont deux sont en latin (1)], le départ de Dieppe en mai 1635. Il écrit : « *Nos Pères eurent soin de faire confesser et communier tous leurs passagers, ce qu'ils firent le jour de l'Ascension* », en précisant « *ils partirent de Dieppe le dimanche suyvant* », c'est-à-dire le dimanche 28 mai. Les Pères, précise Breton (version française), « *arrivèrent à la Martinique qui est à 20 ou 25 lieues de la Guadelouppe* », et les Gouverneurs [l'Olive et du Plessis] en prirent possession « *en passant à leur nom* ». Plus loin, il précise : « *Enfin ils touchèrent la Guadelouppe et on les mit à terre au lieu qui fut nommé le fort Saint-Pierre à cause du jour dédié aux Bienheureux Apostres saint Pierre et saint Paul, le 29 Juin 1635* ». Le Père ajoute que les Gouverneurs avec le Père supérieur [Pélican] et son compagnon « *allèrent à Saint-Christofle et y furent six semaines. 15 jours après leur venue, Monsieur d'Esnambuc envoya du monde de Saint-Christophle pour habituer la Martinique*. » Dans la seconde version latine de 1656, Breton énonce : « *Nous embarquâmes à Dieppe au nombre d'environ 400 hommes et l'ancre levée, après Pâques, nous abandonnâmes nos voiles au vent. Dieu aidant, c'est tous en bonne santé (à l'exception d'un seul qui tomba à l'eau et périt) que nous abordâmes la Guadeloupe au jour des saints apôtres Pierre et Paul* le *29 Juin 1635* » (6).

Le lecteur aura noté la différence des versions données par les religieux et chroniqueurs, mais aussi celle des textes en français et en latin du Père Breton.

Qui faut-il croire et à laquelle de ces versions prêter foi, sachant que le Père Breton était bel et bien présent lors du débarquement à la Guadeloupe, au contraire du Père Du Tertre qui, lui, rédige à partir de témoignages postérieurs et, probablement, de ce qu'il a lu de son confrère Breton, plus les possibles confidences du même religieux ? Le débarquement eut-il lieu le 28 ou le 29 juin 1635 ? Les navires ont-ils d'abord « découvert » la Martinique, ou bien ont-ils été en ligne directe à la Guadeloupe ?

La réponse à ces questions nous est donnée, semble-t-il, par un troisième larron (si j'ose m'exprimer ainsi), le R.P. Pierre Pélican, lui aussi compagnon des premiers découvreurs et qui a séjourné six mois sur place avant de s'en retourner en France, accablé par la maladie et la chaleur mais non sans avoir au préalable mis au tombeau M. du Plessis, rapporte Breton (version latine).

M. Michel Camus a découvert un lot de manuscrits à la Bibliothèque nationale et, en particulier, une lettre du Père Pélican datée du 18 août 1635, lettre adressée à son supérieur, le Père Carré, prieur du noviciat du faubourg Saint-Jacques à Paris, et publiée dans le numéro 52 de la *Revue d'histoire de la Guadeloupe*, en 1982. Il aurait fallu citer ce document *in extenso*, vu son importance et n'eût été la place qu'il occuperait ici -- pour peu qu'il ne s'agisse pas d'un faux, bien entendu. Mais comment en douterait-on quand on sait que cette découverte sensationnelle fut cautionnée par les plus hautes autorités de l'époque, dont M. Gabriel Debien et le Dr Chatillon ?

Le Père Pélican écrit : « *Estant donc partis de Dieppe un dimanche vingtiesme de May, le calme et la bonace nous accueillirent* » et plus loin : « *Elle [*la traversée de Dieppe à la Martinique*] a esté si heureuse que tous nos pilotes s'en estonnent et confessent que jamais ils n'en ont veu ni oüy de pareille car en cinq semaines et deux jours, nous avons fait cette grande traversée de mer de quinze cent lieux sans aucun orage ni tempeste qui nous ayt menacés*. […] *Ainsy favorisés des vens nous apperçûmes terre un jour de dimanche feste de St Jean-Baptiste* [soit le 24 juin] *et la saluames avec de grands cris*. […] *Le lendemain nous descendismes à la Martinique* » [Une note de la Revue précise que ce lieu serait le Fonds Laillet, situé entre Saint-Pierre et Fort-de-France, d'après Jacques Petitjean Roget.

Arrivée des Premiers Habitants à la Guadeloupe en juin 1635

Dans sa thèse, ce dernier se fie à un document daté de 1659 et conservé à Rome]. Après avoir entonné un *Te Deum* et avoir [en personne !] attaché la croix à un arbre « *avec trois clous* » tout en chantant l'hymne *Salute Crux Sancta* [une note de la Revue indique qu'aucun hymne commençant par *Salute* n'existe sinon le *Salve Crux sancta*] et maintes oraisons en l'honneur des Saints, ce bon Père poursuit : « *Nous tirames à la Guadeloupe* […] *et y abordames le mercredy suivant après l'avoir tournoyée l'espace de vingt ou vingt cinq lieues pour trouver un lieu propre à mouiller l'ancre*. ». Ici, nouvelle note de la Revue : « Le Père Chevillard [auteur d'un ouvrage paru en 1659, « *Les Desseins de son Éminence le cardinal de Richelieu pour l'Amérique* », réédité en 1973 par la Société d'histoire de la Guadeloupe] dit qu'ils restèrent deux jours à la Martinique (7). Le départ eut donc lieu le mardi 26 juin ». Puis, dit le R.P. Pélican, « *Nous ne misme pas néantmoins pied à terre le jour mesme ains seulement le lendemain qui estoit jeudy veille des Apotres Sainct Pierre et Sainct Paul où nous commençasme de sanctifier ceste isle…* » Le rédacteur nous rapporte combien l'île était merveilleuse, avec abondance de canne à sucre, de fleurs, d'oiseaux, de mouches « *luisantes comme des estoiles* […] *des baleines et d'autres poissons d'une monstrueuse grandeur* […] *et certains lézards aussy gros que la jambe* », et ajoute : « *Messieurs nos capitaines ont pris chacun le lieu de leur habitation qui n'est pourtant esloigné l'une de l'autre que de la portée d'un mosquet.* […] *Il* [l'Olive] *a faict dresser un fort qui est bien clos et environné proche d'une rivière douce*. » Un peu plus loin, le Père Pélican précise s'être rendu à Saint-Christophe « *et à peine y avons-nous pu arriver estants sans cesse battus de vens contraires l'espace de quinze jours* » où, d'après le Père Breton, il séjourna 6 semaines.(8)

***

Quelles idées, quelles conclusions, pourrait-on extraire de tout ceci ?

Procédons par de simples déductions logiques. Comme je l'ai dit, Jules Ballet et les historiens successifs n'ont fait que reproduire les écrits de Breton, de Du Tertre et peut-être de César de Rochefort, que Du Tertre accuse de vil plagiat sans le nommer : nous n'en tiendrons donc pas compte. Quoique ne faisant pas partie des « découvreurs » et Pères, Du Tertre a séjourné en Guadeloupe à trois reprises, la première fois en 1640. Comme dit *supra*, cet homme - fils de médecin ayant bénéficié d'une solide éducation, pilotin puis soldat avant de revêtir la bure - a recueilli des témoignages de survivants, discuté vraisemblablement avec Breton tout en ayant eu accès à ses écrits et, il faut croire, a eu connaissance de grimoires dont on présume que nombre de ceux-ci nous sont inconnus (9). Enfin, le Père Du Tertre donne cette précieuse carte de l'île, chose non négligeable. Quant aux Pères Breton et Pélican, tous deux participants à l'affaire, il est difficile de mettre en doute leurs « relations » en l'état actuel des connaissances. Toutefois, on peut présumer que leur mémoire leur ait fait défaut, ou, mieux encore, qu'ils aient jugé bon de condenser au maximum leur récit en omettant des « détails », à leurs yeux secondaires, qui, on le verra, pourtant sèment un doute sur leur « reportage » et par conséquent sur le lieu exact du débarquement.

Passons sur l'étonnante rapidité et le non moins surprenant périple des deux navires depuis les côtes martiniquaises jusqu'à celles de Guadeloupe : franchir 105 milles nautiques, soit quelque 200 km jusqu'à la pointe du Vieux-Fort (carte N° 2), auxqu els il faut ajouter un nombre non négligeable de milles supplémentaires jusqu'à la pointe du Gros-Morne de Deshaies plus le parcours pour atteindre la Pointe Allègre - sans compter l'éloignement de 10 milles nautiques supplémentaires (18,5 km) des côtes nord qu'oblige la zone de l'île que certains navigateurs appellent *dévent* mais ce terme est impropre -, c' est un exploit, même par bon frais de brise, toujours voguant tribord amures.

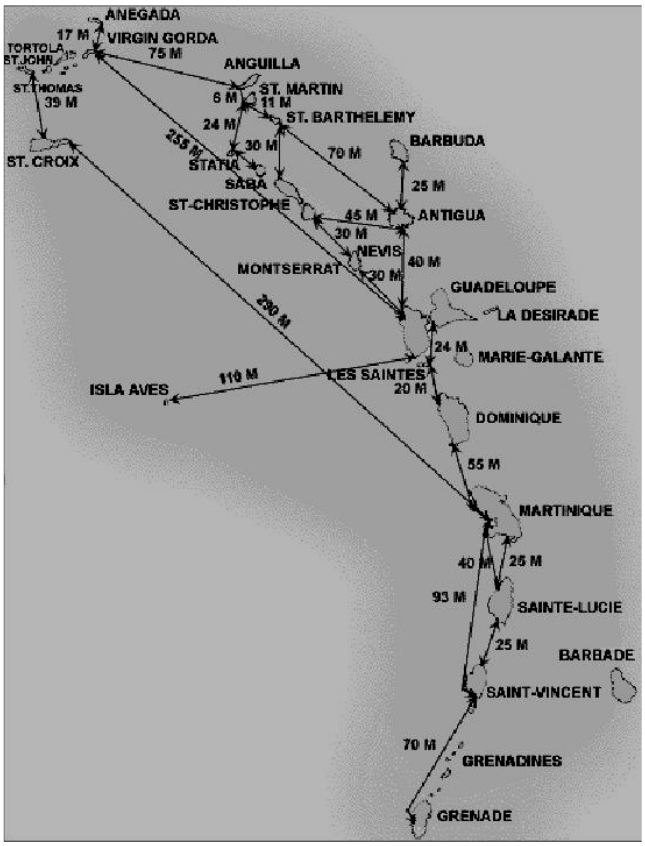

Carte N° 2 : Les Petites Antilles

De plus, pour le navire en question, s'il veut atteindre la Pointe Allègre, il aura l'obligation de tirer un long bord vers la Pointe de la Grande Vigie et ce, pour lui permettre, toujours par bon vent et cette fois bâbord

Arrivée des Premiers Habitants à la Guadeloupe en juin 1635

amures, d'accéder à la côte est de Guadeloupe, d'où un long temps supplémentaire.

Car, fait d'importance qu'ont oublié chroniqueurs et historiens successifs, les Antilles sont soumises au régime des alizés (vents de secteur est) d'octobre à juin. De juillet jusqu'à septembre, le vent peut tomber ou souffler du nord-ouest voire de l'ouest, et un cyclone se former. Les courants, parfois violents, vont du sud-est à l'ouest ou du sud au nord avec des changements brusques de direction ici et là et au cours d'une même journée. Les navires à voiles en sont donc dépendants, ce qui restreint leur faculté de déplacement.

Ce n'est pas tout. Outre le fait d'avoir choisi, comme lieu de premier débarquement, la Martinique, île inexplorée au contraire de Saint-Christophe, pourquoi n'avoir pas touché terre en Guadeloupe dans l'une des belles criques jalonnant la côte entre Basse-Terre et Deshaies, aux atterrages des plus pratiques ? Et pourquoi s'être dirigé vers un lieu aussi éloigné que la Pointe Allègre, aussi difficile à atteindre pour un voilier et, qui plus est, des plus dangereux à cause des hauts-fonds et des « cayes » sur lesquelles déferlent les vagues lors de mauvais temps (carte N°3) ?

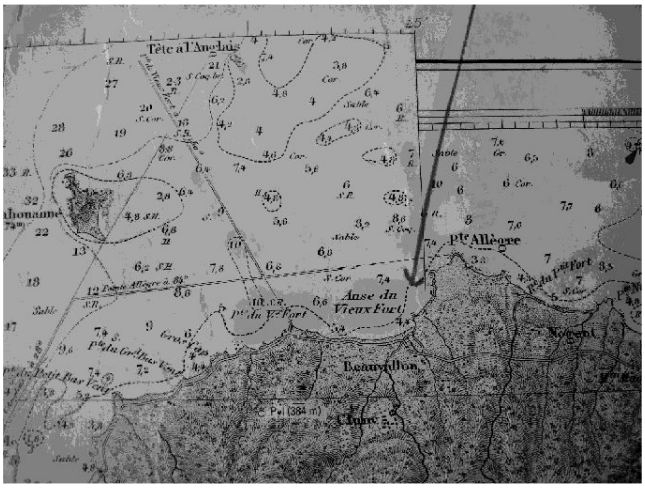

Carte N°3 - Les abords de la Pointe Allègre et de l 'Anse du Vieux-Fort (d'après une carte marine de la fin 19e)
[La plage de Cluny se trouve entre l'Anse du Vieux-Fort et la Pointe de même nom. La flèche indique la route la mieux adaptée pour tout navire venant de l'est. Toutefois, il faut tenir compte des modifications du relief marin tout au long de près de 4 siècles, et aussi (de façon moindre) de celui de la côte.]

Faut-il croire que les capitaines disposaient de pilotes expérimentés et familiers de ces lieux ? Avaient-ils à bord quelque Caraïbe désireux de gagner l'endroit, et ayant proposé son aide ? Quels étaient leurs motifs profonds ? Enfin, ont-ils ancré au large les navires, et envoyé des barques en reconnaissance ?...

À cela, nulle réponse certaine sinon la quasi-obligation d'accepter, pour l'heure et à moins de découverte nouvelle, les narrations (rien que quelques lignes plutôt vagues) des Pères Breton et Pélican voire de Du Tertre. Et de conclure que, guidés par des pilotes expérimentés, se faufilant entre les passes, les navires ont jeté l'ancre à l'ouest de la Pointe Allègre, en face de l'Anse du Vieux-Fort, tout à côté et à l'est de la plage de Cluny - lieu marqué d'une ancre sur la carte donnée par Du Tertre - le 28 juin 1635. Et que le débarquement s'est bien effectué au lieu dit, le 29 juin 1635.

Un projet. Le lecteur familier des Isles, en particulier de la Guadeloupe, est sans doute frappé par l'absence de mémorial à la mémoire de ces hardis navigateurs et découvreurs. Certes, des monuments commémoratifs en bronze - élevés ici et là et dont certains sont à la limite du supportable eu égard aux images d'Épinal auxquelles ils se réfèrent - ne manquent pas. Alors, qu'attend-on (et qu'a-t-on attendu) pour mettre en évidence la « source » du peuplement insulaire à qui nous tous, les Créoles des temps présents, devons notre présence sinon notre existence ? ... C'est pour cela que les membres du *Cercle culturel Auguste Lacour* et moi-même proposons l'érection d'une stèle, voire d'une sculpture en bronze, à la Pointe qui fait face à la plage de Cluny et de l'Anse du Vieux-Fort. Un tel mémorial ferait honneur à tous ceux et celles qui y porteraient leur contribution.

Je terminerai cet exposé en signalant que les membres du *Cercle culturel Auguste Lacour* ont demandé qu'il soit procédé sur place (aux endroits où s'élevaient les deux forts présumés) à des fouilles, et à M. Bernard Vicens, archéologue sous-marin (Centre universitaire de Fouillole), d'effectuer une série de plongées au large des Pointes Allègre et de Nogent, et ce, de façon la plus officielle. Des résultats dépendront bien des conclusions.

NOTES

(1) Les auteurs ayant traité de l'origine des Petites Antilles françaises sont fort nombreux, et des classiques pour la plupart : il est donc superflu de les citer. Si j'en ai consulté les principaux, deux d'entre eux me sont restés inaccessibles. Il s'agit de : Jean de Laët, *Histoire du nouveau monde ou description des Indes occidentales* (1640), dont il existerait une édition hollandaise datée de 1625. Et, de Philippe Barrey, *Les origines de la colonisation française aux Antilles*, Le Havre, 1918. Signalons qu'il existe plusieurs rééditions des ouvrages du Père Du Tertre (celui de 1654, et celui de 1667-1671 en 4 volumes), dont certaines en fac-similés ; courant 1978, l'ouvrage du Père Breton a été réédité par les soins de la *Société d'histoire de la Guadeloupe*.

Arrivée des Premiers Habitants à la Guadeloupe en juin 1635

Dans la notice biographique que Goepp et Mannoury d'Ectot (1877) consacrent à la biographie des anciens marins (volume I), ces auteurs ne mentionnent pas Du Plessis. Même remarque à propos des « Marins de France, au combat (1610-1715) » du contre-amiral Hubert Granier (1994) qui, pour sa part, ne connaît aucun de nos trois capitaines

(2) À propos de la Barbade que d'Esnambuc prétend (à Richelieu) avoir découverte, on sait que les deux îles, Barbuda (à l'est d'Antigue) et Barbados (tout au sud des Îles du Vent) ont été, et sont encore, souvent confondues. Cette confusion proviendrait d'auteurs des anciennes cartes. Ainsi, la Barbade apparaîtrait sous les noms de « Bernades », « Barbues », « Bernados », alors que Barbude serait désignée sous le vocable de « La Bernada » ! Jean de Laët, dans sa description des Indes occidentales (1640), désignerait sous le vocable « Barbada » ou « Barbade » l'actuelle Barbude, et « Barbudos » ou « Barbados » l'actuelle Barbade ! Petitjean Roget (*op. cit*.) précise que l'origine du mot proviendrait du « ficus » dont les racines aériennes rappellent une barbe (*barba*, en espagnol et en portugais). Il faut donc croire que d'Esnambuc se référait à la « Bernada », c'est-à-dire à l'île de Barbude, ce qui paraît des plus logiques compte tenu de sa position géographique.

(3) Un flibot est une petite flûte de 100 tonneaux tout au plus. Une flûte est un vaisseau de charge, à fond généralement plat, gréé à 2 ou 3 mâts. Faciles à manœuvrer, les flûtes doivent avoir de grandes capacités et bien se comporter en mer, énonce l'*Encyclopédie méthodique de Marine* (1776). Comme pour les flibots, on distingue les flûtes françaises des hollandaises dont le tonnage est bien plus important (300 tonneaux) et l'armement différent.

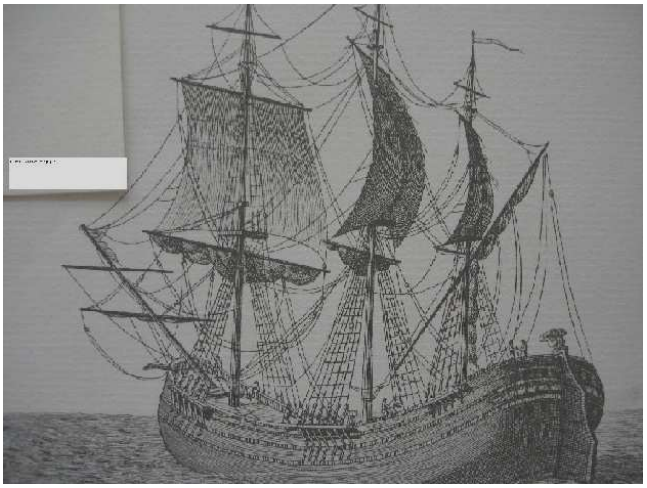

Faut-il en déduire que l'un des navires ayant quitté Dieppe en l'an 1635 étaient un flibot ? C'est bien possible, Du Tertre précisant que d'Esnambuc s'est embarqué fin 1664 pour France après qu'il avait eu le rapport de Guillaume d'Orange parti explorer les trois îles à bord d'une flûte achetée par d'Esnambuc dans cette intention. On subodore que le flibot lui fut donc vendu par quelque Hollandais de ses connaissances et habitué de ces eaux.

(4) Les deux navires auraient parcouru 1.500 lieues marines (Pélican) depuis Dieppe jusqu'à la Martinique, soit 8.265 km (1 lieue marine est égale à 5,51 km) ou encore 4.462 milles nautiques (1 mille nautique est égal à 1,852 km). La traversée aura duré, admettons, 32 jours. Sachant qu'un nœud marin est égal à un mille nautique par heure, leur vitesse moyenne fut de 5,8 nœuds, ce qui est des plus corrects pour les navires de l'époque. Concernant ces navires, dont les auteurs successifs ne donnent ni le type ni le tonnage, il est probable que nous n'en saurons jamais rien, les archives anciennes de Dieppe ayant été détruites à l'exception de quelques rares minutes de notaire. On présume que tous deux (dont l'un serait le flibot mentionné ci-dessus) jaugeaient au moins 300 tonneaux, en dépit du fait qu'en ces temps éloignés on comptait 1,5 ou 2 tonneaux par passager – ce qui mettait ce monde très à l'étroit.

(5) On se demande où Jules Ballet a puisé le texte de la fondation des deux forts, étant donné qu'il est quelque peu différent de celui qu'en donnent les trois premiers chroniqueurs. Et si Du Tertre écrit : « *Monsieur du Plessis tint la gauche, & establit son habitation & celles de ses gens, environ à trois portées de mousquet de son Compagnon, en estant separé par une petite riviere* », le Père Pélican précise que « *M. L'Olive* […] *a faict dresser un fort qui est bien clos et environné proche d'une rivière douce* ». Outre que les rivières existent bel et bien, on observera aussi que l'espace séparant les deux forts varient entre ces deux auteurs : pour Du Tertre, il est de 3 portées de mousquet (soit 900 mètres), et seulement une pour Pélican (une portée, soit 300 m). Du Tertre a dû mesurer la distance (sous-évaluée par Pélican ?), car ce qu'il en dit correspond à celle séparant les deux forts présumés et l'écart, reporté sur sa carte de la Guadeloupe, est correct. Le Père Breton n'avance rien à ce sujet, sinon que les gouverneurs ont séparé le lieu en deux quartiers (version française).

(6) Concernant le jour du départ de Dieppe des deux navires, et celui de leur arrivée à la Guadeloupe, on notera les différences existant entre les versions que donnent Breton et Pélican. Pour Breton, le départ a eu lieu le dimanche après l'Ascension, soit le 28 mai. Pour Pélican ce départ fut le 20 mai. Quant à l'arrivée et au débarquement, il semble que les deux religieux soient d'accord sur ce point (sous-entendu chez

Arrivée des Premiers Habitants à la Guadeloupe en juin 1635

Breton pour l'arrivée), qui est le 29 juin 1635. Du Tertre, pour sa part, situe le jour du départ le 25 mai 1635, et le 28 juin celui de l'arrivée.

(7) Je ne discuterai pas vraiment de l'arrivée des deux navires d'abord à la Martinique, quoique les zones d'ombre soient nombreuses la concernant. Ainsi, pourquoi avoir choisi de toucher (et donc de coloniser) l'île la première, alors que le rapport de Guillaume d'Orange préconisait le choix de la Guadeloupe ? Et, une fois sur place, pourquoi avoir si soudainement pris la décision de rembarquer ? Certes, les récits divergent (dont celui des versions que donnent Breton et Pélican), quant à cette destination. Et Breton (qui ne dit mot de la Martinique dans sa version latine), de préciser : « *15 jours environ après leur venue* [celle du Père Pélican et de son confrère le Père Hyacinthe], *Monsieur d'Esnambuc envoya du monde de Saint-Christofle pour habituer la Martinique…* » N'est-ce pas un tantinet curieux ? Certes, Jacques Petitjean Roget excipe d'une lettre datée de 1659 et conservée à Rome situant le lieu du débarquement au fond Laillet, mais il ne dit pas l'avoir consultée. Par ailleurs, quelle foi accorder à cette missive si tardive et venue… si fort à propos ?

(8) On observera que Pélican, pour sa traversée jusqu'à Saint-Christophe, précise avoir mis quinze jours « *battus par des vents contraires* ». Son voyage s'est effectué à partir de juillet. Il faut donc présumer que le vent soufflait alors du nord-ouest, comme il est parfois coutume à cette époque. Un tel délai semble, dans tous les cas de figures, fortement exagéré. On peut aussi se demander, ayant quitté les environs de la Pointe Allègre dans une barque (?), pourquoi le patron n'a-t-il pas tiré un long bord vers la Pointe de la Grande Vigie, allant alors bâbord amures, avant de descendre droit sur Saint-Christophe, tribord amures cette fois, ce qui lui aurait permis une rapide traversée à cause des vents soutenus. Une telle indication (entre autres) de Pélican entraîne bien des questions concernant non seulement le jour de l'arrivée à la Guadeloupe, mais aussi tout le reste. [Une coquille s'est glissée dans la note de la Revue. Il faut lire : mardi 26 mai, non pas juin]

(9) Jacques Petitjean Roget rapporte que le surintendant Nicolas Fouquet (le fils de François Fouquet, qui fut l'un des associés de la *Compagnie des Isles d'Amérique* et signataire du règlement établi par le cardinal de Richelieu) assure dans ses défenses que « *tout le détail des embarquements et autres choses* (de la Compagnie) *se sont faites par les soins de mon père et se sont résolues en des assemblées qui se tenaient chez lui* ». Petitjean Roget ajoute : « *L'essentiel de la documentation du Père Du Tertre* […] *provient des archives de François Fouquet aujourd'hui disparues* ».
En définitive, il faut se souvenir que « *verba ligant homines, taurorum cornua funes* »… ce qu'on peut traduire par « On lie les bœufs par les cornes et les hommes par la parole [l'écrit] ».

Remerciements. Je dois aux membres du *Cercle culturel Auguste Lacour* de m'avoir suggéré, à l'occasion d'un récent exposé, de me consacrer à la présente étude, et à Sainte-Croix Lacour, bien des encouragements, en plus d'avoir assuré la lecture de mon manuscrit. Christian Le Métayer est, d'une manière certaine, le moteur de bien des actions en faveur de la connaissance de notre Histoire ; à ce titre, il a droit à notre reconnaissance. Enfin, Chantal Clodine-Florent, par son enthousiasme à mener à bien des actions dont s'enrichit notre patrimoine, ne peut être oubliée. Pour finir, je sais gré à M. et à Mme Rossignol d'avoir accepté, de bon cœur, de publier ce travail dans le Bulletin de Généalogie et Histoire de la Caraïbe.

La Pointe Allègre par beau temps.

Plage de Cluny et Anse du Vieux-Fort.
Le lieu proposé pour ériger le monument.